

Charte couleurs Ville d'Andrésey



**Chères Andrésiennes,
Chers Andrésiens**

Dans le cadre de la création de l'AVAP, nous avons tenu à sauvegarder et à mettre en valeur notre patrimoine communal, notamment par l'élaboration de cette "CHARTRE COULEURS" d'Andrézy.

Elle se compose de différents éléments :

- **Une palette générale**, relative aux couleurs des façades, des encadrements de baies et des soubassements.
- **Une palette des couleurs ponctuelles** plus spécifiquement consacrée à l'association des couleurs préconisées pour les détails du bâti : portes, ferronneries, volets, huisseries ...

Afin d'aider les usagers dans l'utilisation de cette charte, la référence du nuancier RAL a été ajoutée lorsque elle existe.

Cette "CHARTRE COULEURS" est désormais opposable. Elle sera donc respectée au même titre que les règles de l'AVAP.

Toutefois, son but n'est pas de restreindre le choix des couleurs, mais tout au contraire, de mettre à disposition des habitants un large éventail de coloris et d'associations de teintes dans le but de valoriser le patrimoine de notre ville et d'en assurer la beauté et l'harmonie.

Ce document vous sera très utile. Il permettra à chacun d'entre vous de préserver notre cadre de vie et contribuera à faire d'Andrézy "une ville où il fait bon vivre".

Très cordialement.

Jean-Claude ANNE
Maire-Adjoint, délégué à
l'Urbanisme et à l'Environnement
et aux Transports

Hugues RIBAUT
Maire

Conseils d'Utilisation

Les couleurs doivent s'harmoniser avec les matériaux naturels utilisés :

- tuile plate, traditionnelle ou mécanique, brune plus ou moins foncée,
- ardoise grise (nuances chaudes ou bleutées),
- meulière rouge ou jaune, pierre de Vigny, moellon calcaire, brique rouge ...

Les harmonies de couleurs peuvent se décliner de différentes façons :

- en camaïeu, harmonie utilisant différentes nuances de la même couleur de base,
- en contraste de valeur : couleur claire/ couleur foncée,
- en contraste de couleur : couleur chaude (rouge, jaune ...) / couleur froide (vert, bleu ...).

Les choix des couleurs doivent tenir compte :

- du quartier et de sa localisation dans la Ville;
- de l'orientation de la façade, plus ou moins ensoleillée,
- de la surface, structure, texture du revêtement de la façade
ex : une façade lisse tend à éclaircir la couleur,
- de la diversité des matériaux utilisés,
- de l'importance de la surface pour chacune des couleurs.

Une bonne appréhension de la couleur de façade peut nécessiter des essais du ton choisi. Vous devez comparer les nuanciers des produits ou matériaux sélectionnés aux palettes de la charte des couleurs.

Toutes les couleurs doivent être jugées à la lumière extérieure.

La palette des couleurs de façade

La palette des couleurs de façade comprend 25 tons décomposés en 5 familles de couleurs reprenant les harmonies dominantes identifiées dans la ville.

Cette palette comprend :

- les ocres jaunes de C1 à C5
- les ocres orangées de C6 à C10
- les ocres roses de C11 à C15
- les ocres brunes de C16 à C20
- les neutres de C21 à C25,

La palette s'utilise de la façon suivante :

- les 5 tons les plus clairs, C1, C6, C11, C16, C21 : façades et encadrements,
- les 15 tons intermédiaires, C2 à C4, C7 à C9, C12 à C14, C17 à C19, C22 à C24 : façades, encadrements et soubassements,
- les 5 tons les plus foncés, C5, C10, C15, C20, C25 : soubassements.

La palette des couleurs ponctuelles

La palette des couleurs ponctuelles se compose de 44 tons auxquels s'ajoutent un blanc et un noir.

Cette palette est composée de :

- 9 teintes claires recommandées pour les fenêtres et les volets,
- 24 demi-teintes de P9 à P32 recommandées pour les volets, portes, portails et ferronneries (grilles, garde-corps)
- 8 teintes foncées de P33 à P40 recommandées pour les portes, portails et ferronneries (grilles, garde-corps)
- 5 teintes foncées de P41 à P45

Types de façades d'Andrésy

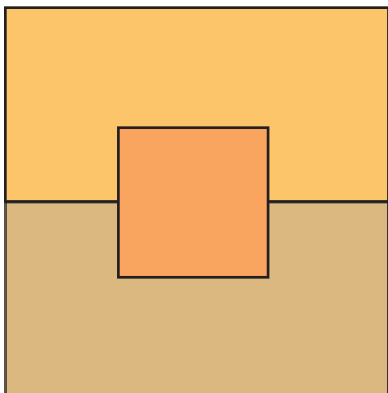




Harmoniser les couleurs d'une façade

Exemple de camaïeux

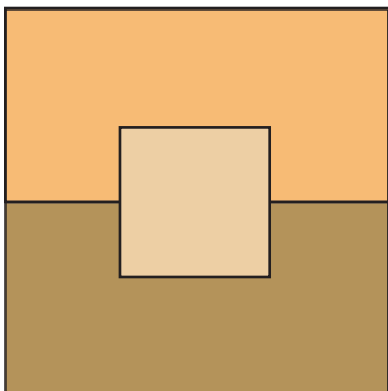
Ocres jaunes



C3 + P10 + C4

Exemple de contrastes de valeur:

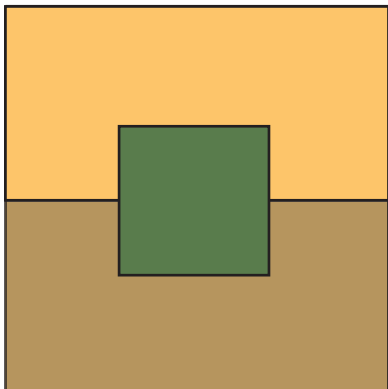
clair/foncé sur couleurs de fond identiques.



C8+ P3+ C10

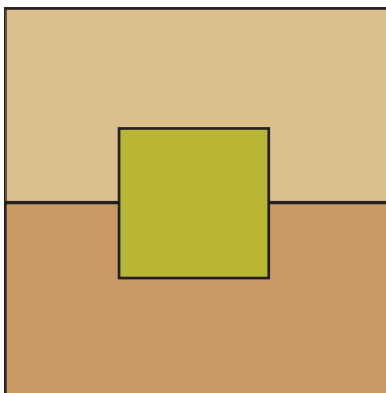
Exemple de contrastes de couleurs:

chaud/froid

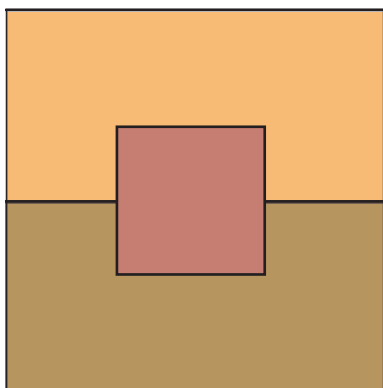


C3 + P24 + C9

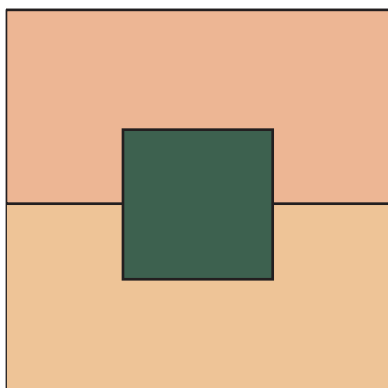
Neutres



$C22 + P8 + C24$



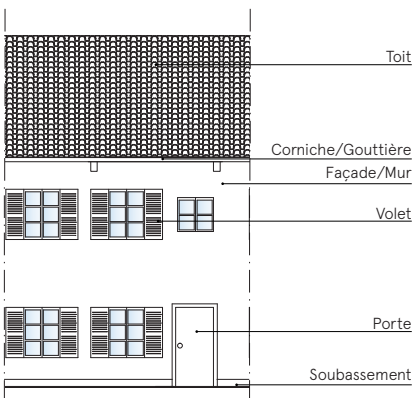
$C8 + P34 + C10$



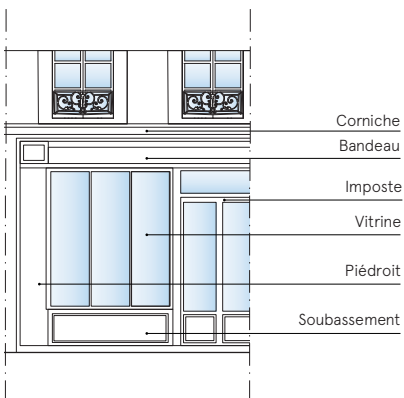
$C13 + P13 + C9$

Visualisation des composants de façade

Façade



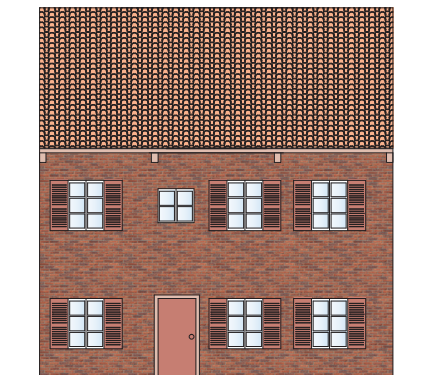
Devanture



46 boulevard Noël Marc

Brique rouge

Exemple d'harmonie en camaïeu



C14 + P11

Exemple d'harmonie contrastée



C13 + P38

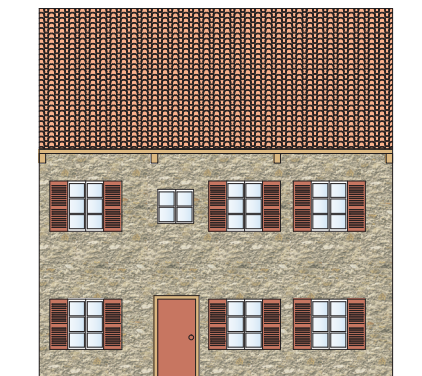


56 - 60 quai de l'Oise

Visualisation schématique matériaux

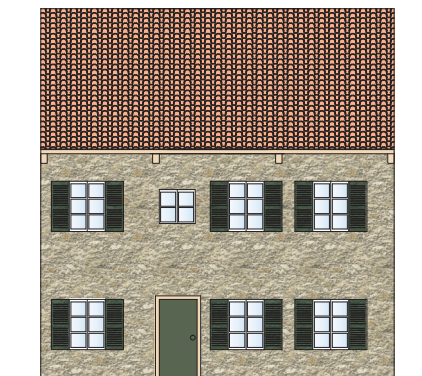
Meulière jaune

Exemple d'harmonie en camaïeu



C4 + P17

Exemple d'harmonie contrastée



C17 + P32



52 quai de l'Oise

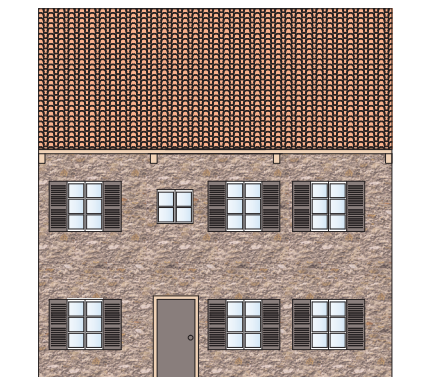
Meulière rouge

Exemple d'harmonie en camaïeu



C15 + P26

Exemple d'harmonie contrastée



M12 + P33

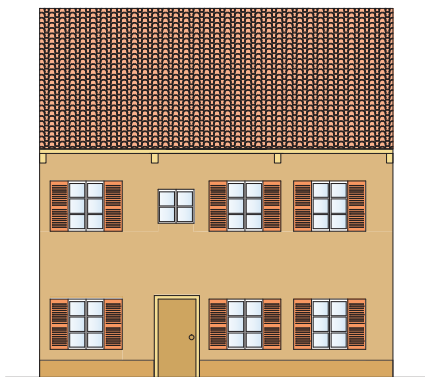


22 rue de l'Église

Visualisation schématique matériaux

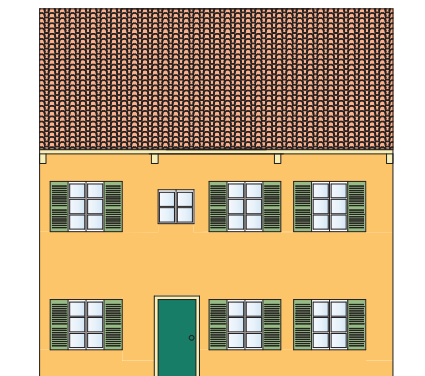
Les ocres jaunes

Exemple d'harmonie en camaïeu



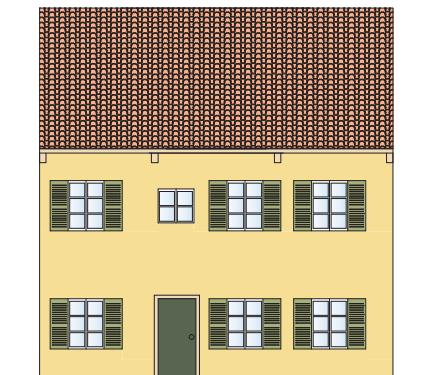
C4 + C5 + P9 + M2 + P17

Exemple d'harmonie contrastée



C3 + P6 + C1 + P14

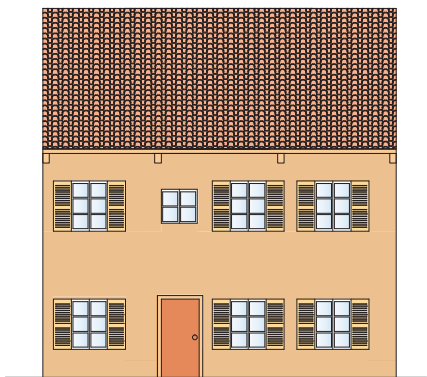
Exemple d'harmonie libre



C2 + P15 + C16 + P32

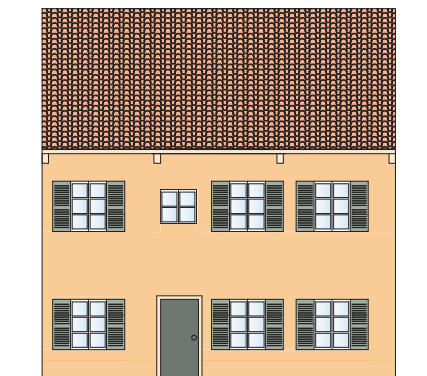
Les ocres orangées

Exemple d'harmonie en camaïeu



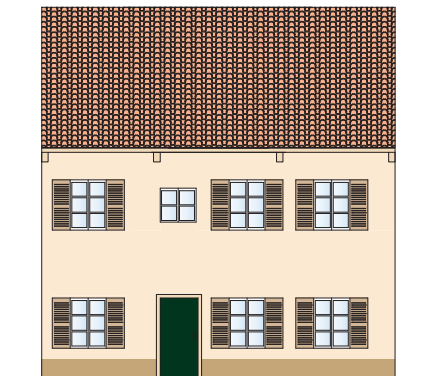
C9 + P1 + C8 + P18

Exemple d'harmonie contrastée



C8 + P5 + C6 + P21

Exemple d'harmonie libre

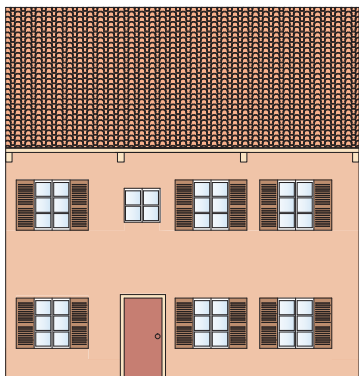


C6 + C18 + P17 + C16 + P40

Visualisation schématique matériaux

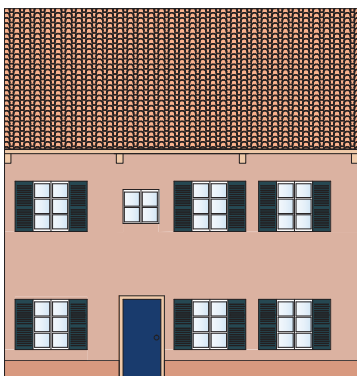
Les ocres roses

Exemple d'harmonie en camaïeu



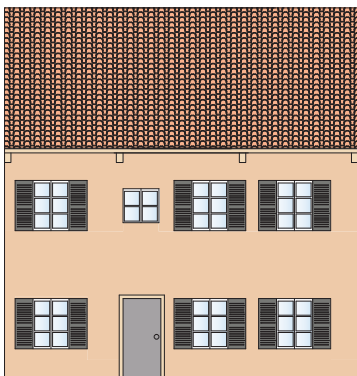
C13 + P20 + C11 + P11

Exemple d'harmonie contrastée



C14 + C15 + P30 + C12 + P38

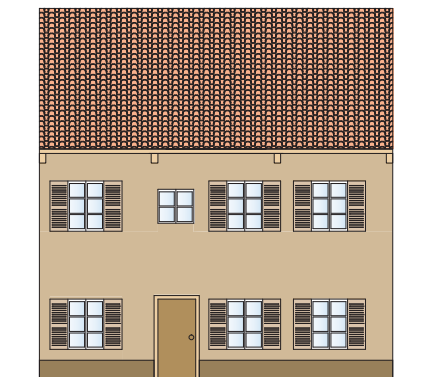
Exemple d'harmonie libre



C12 + P4 + C16 + P12

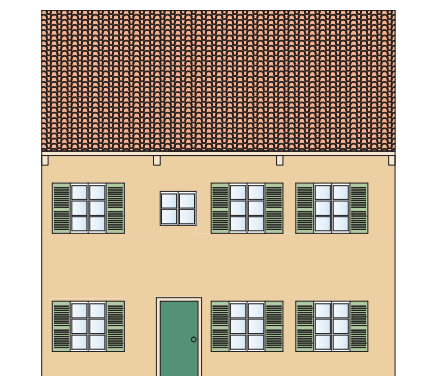
Les ocres brunes

Exemple d'harmonie en camaïeu



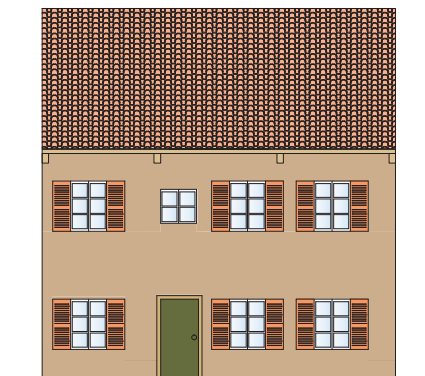
C18 + C20 + P17 + C17 + P25

Exemple d'harmonie contrastée



C17 + P6 + C16 + P23

Exemple d'harmonie libre

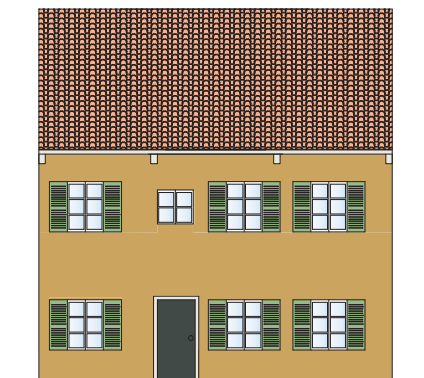


C19 + P9 + C22 + P40

Visualisation schématique matériaux

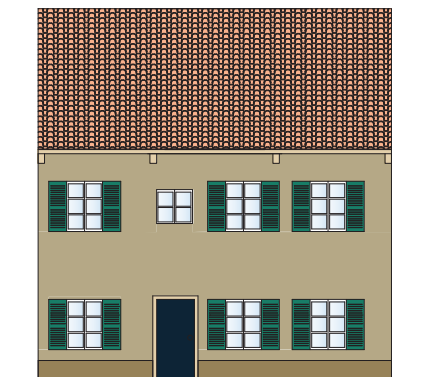
Neutres

Exemple d'harmonie en camaïeu



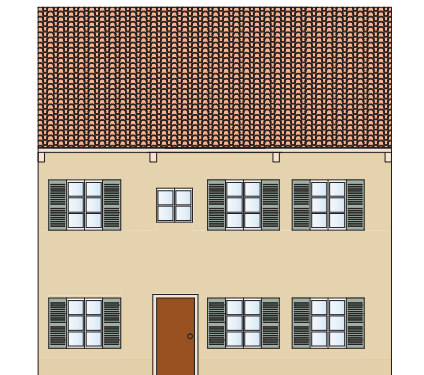
C23 + P6 + C21 + P29

Exemple d'harmonie contrastée



C24 + C25 + P31 + C22 + P37

Exemple d'harmonie libre



C22 + P5 + C16 + P20

Devantures

Exemple d'harmonie avec un mur ocre brun



C19 + P40 + P34

Exemple d'harmonie avec un mur ocre orangé



C8 + P8 + P29

Exemple d'harmonie avec un mur ocre rose



M13 + P30 + P38

Palette des couleurs

Démarches administratives

Tout projet de construction (bâtiment, extension, clôture, devanture ...), toute modification de l'aspect extérieur (ravalement, devanture ...) situés dans le périmètre de l'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) sont soumis à une autorisation préalable délivrée par l'autorité compétente mentionnée aux articles L. 422-1 à L. 422-8 du code de l'urbanisme.

Avant tout démarrage des travaux, il est indispensable d'en obtenir l'autorisation administrative d'urbanisme délivrée par le Maire ou son adjoint délégué.

Pour cela, **il convient de déposer préalablement une demande d'autorisation**, différente selon l'importance des travaux envisagés (permis de construire, déclaration de travaux...) accompagnée de plans, façades, photos, matériaux et couleurs choisis, échantillons ... nécessaires à la compréhension et l'appréciation du projet.

Les couleurs sont à préciser par leur codes RAL identifiés de la charte couleurs (ex : RAL 6033). Selon le cas, il faut également y joindre l'autorisation du propriétaire ou l'assemblée générale de copropriété.

Après dépôt de la demande, le délai d'obtention varie selon l'importance des travaux projetés et les services extérieurs que le Service Urbanisme aura à consulter, tels le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine. Généralement, ce délai varie de 1 à 3 mois.

La plupart des documents d'urbanisme sont en libre consultation en Mairie Annexe ou sur le site internet de la Mairie.

Mairie Annexe
Direction des services techniques,
de l'urbanisme et de l'environnement
2 rue Gustave Eiffel
Tél. 01 39 27 11 40.

www.andresy.com

Crédits:

© **soja** architecture